

BVGer D-8086/2007 vom 27. Dezember 2007

Bundesverwaltungsgericht, 2007-12-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-8086_2007

FR: TAF D-8086/2007 du 27 décembre 2007

IT: TAF D-8086/2007 del 27 dicembre 2007

Regeste

Asile (non-entrée en matière) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont à la charge de l'intéressé. Ce montant est à verser sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès la notification de cet arrêt.

E. 3

Cet arrêt est communiqué : - à l'intéressé, par courrier recommandé (annexe : un bulletin de versement) - à l'autorité intimée, en copie, avec dossier N . _____ - à la police des étrangers du canton E. _____, en copie La présidente du collège : La greffière : Claudia Coting-Schalch Chantal Jaquet Cinquegrana Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.